



# Tingalpa State School



## Critères pour entrer dans le Programme Français Bilingue

Tingalpa State School : Critères de sélection pour rentrer dans le programme bilingue.

L'école publique de Tingalpa reconnaît comme son obligation principale, l'accès à un service éducatif approprié pour les étudiants dont le principal lieu de résidence se trouve dans le bassin "catchement" de l'école.

En raison de la capacité d'inscription, l'école publique de Tingalpa peut ne pas être en mesure de respecter cette obligation à l'avenir, à moins que des mesures ne soient prises pour gérer les inscriptions en restreignant l'inscription des étudiants hors-bassin "en dehors du catchement". Ceci afin de s'assurer que les étudiants résidents dans le "catchement" puissent s'inscrire à leur école publique locale.

La priorité pour l'inscription au programme bilingue français sera donnée aux étudiants résidant dans le bassin local "catchement". De plus amples renseignements sur la zone du catchement sont disponibles à :

<http://www.qgso.Qld.gov.au/Maps/edmap/>

En raison de la forte demande d'inscription dans le programme bilingue, il est impératif pour l'école d'identifier les enfants qui sont les mieux prédisposés pour suivre le programme. Basés sur la recherche sur le bilinguisme et les pratiques couramment employées dans les écoles bilingues, les critères suivants ont été mis en place:

- Les élèves citoyens français ou ayant la double nationalité
- Les élèves d'autres familles francophones. Au moins l'un des deux parents doit fournir les preuves de sa nationalité francophone ainsi que de son niveau de langue française.
- *Les élèves pouvant démontrer leur aptitude à une éducation bilingue franco-anglaise.*

Ces critères suivants seront évalués :

- Le niveau linguistique de l'élève en français et/ou en anglais.
- L'engagement des parents dans le programme bilingue de l'école.
- Les élèves ayant été scolarisés en français dans des établissements en accords avec le programme français seront également considérés dans cette catégorie.
- Bien que la scolarisation dans un établissement de langue française soit un avantage, ce n'est pas une exigence et cela ne garantit pas non plus une inscription automatique dans le programme bilingue.
- Les élèves faisant partis du périmètre scolaire seront considérés en fonction de leurs compétences linguistiques en anglais.
- Les élèves qui résident hors du périmètre scolaire et qui ne remplissent pas les critères de sélection ci-dessus, seront considérés en fonction de leurs compétences linguistiques en anglais en fonction des places disponibles.

S'il s'avérait que la demande de place soit plus grande que le nombre de places disponibles, les candidats seront invités à fournir des pièces justificatives détaillées. Les pièces justificatives sont les suivantes:

Pièces justificatives (une des options suivantes):

- Un passeport français en cours de validité
- Un passeport d'un pays francophone en cours de validité
- Le niveau de langue française du parent revendiquant son statut francophone (évaluation orale). Les qualifications en langue française des parents – déclaration de participation à un établissement accrédité de langue française tel que l'Alliance française'

Les pièces justificatives ci-dessous (Attention ces pièces ne sont pas nécessaires pour l'inscription):

- Un rapport de l'école maternelle actuelle
- Preuve du suivi de cours dans établissements reconnu par le Ministère de l'Éducation française.  
Noter que les originaux doivent être présentés lors de l'inscription. Les inscriptions ne seront pas acceptées sans la présentation des originaux,

S'il reste des places disponibles, les enfants qui ne sont pas citoyens français ou qui n'ont pas la double nationalité ou qui n'habitent pas dans le périmètre scolaire se verront offrir une place dans l'ordre de la liste d'attente.

Les élèves résidents dans le périmètre scolaire seront pris en considération en fonction de leur niveau de langue en anglais.